

*Energie, Mines et Ressources*

Nous sommes également allés assez loin au Canada dans le domaine des sociétés de la Couronne qui ne relèvent pas vraiment du pouvoir de réglementation mais qui y sont liées. J'aimerais attirer l'attention sur deux ouvrages publiés récemment. L'un a pour titre: «Public Corporations and Public Policy in Canada», et a été publié par l'Institute for Research on Public Policy. L'autre a été publié par le C. D. Howe Institute sous le titre: «Government in Business». Ces deux ouvrages traitent des sociétés de la Couronne tant provinciales que fédérales.

J'ai commencé à m'intéresser à ce domaine vraiment fascinant. L'un des problèmes est celui de la rentabilité des entreprises par rapport au rôle d'orientation politique des sociétés de la Couronne. Ce problème est crucial, parce qu'il fait ressortir la dichotomie dont sont victimes les sociétés de la Couronne. Les sociétés à vocation commerciale ont-elle pour mandat exclusif d'être rentables ou assument-elles une certaine responsabilité en matière d'orientation politique? Dans l'affirmative, comment peut-on mesurer cette responsabilité et quelles sanctions pourrait-on prévoir pour remettre dans le droit chemin celles qui esquivent cette responsabilité?

Je suis sûr que je n'ai pas besoin de rappeler aux députés conservateurs qui siègent à ma droite que leur parti a mordu la poussière à cause de sa tentative ratée de privatiser Petro-Canada. Je pense que cela s'explique en partie par le fait qu'ils n'ont pas réussi à établir clairement l'échec de Petro-Canada. En outre, les Canadiens jugeaient nécessaire qu'une société de la Couronne soit présente dans le secteur pétrolier et gazier. En effet, les Canadiens s'attendaient à ce que Petro-Canada joue un rôle dans l'élaboration de la politique gouvernementale. Dans les mois à venir, il sera intéressant de suivre l'évolution du débat sur la Corporation de développement du Canada, afin de découvrir si les Canadiens estiment qu'il faudrait la rendre au secteur privé ou si elle a un rôle d'orientation politique à jouer.

L'évaluation des sociétés de la Couronne demeure assez peu poussée. Sur le plan politique, c'est un marécage qu'il faudra examiner avec soin avant de proposer une politique. Il ne suffit pas de demander que les sociétés de la Couronne aient des comptes à rendre puisqu'on en revient à la question essentielle de savoir si la rentabilité prime sur la responsabilité envers la population. Mais certaines choses sont possibles si nous acceptons la nécessité de rendre des comptes.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) est l'un des rares à s'intéresser de près à la question. Je l'en félicite. La lecture de ses discours m'a beaucoup appris.

Je vais poser le problème à ma façon. Les deux partis d'opposition soutiennent que la création d'une société de la Couronne doit relever du Parlement. L'un et l'autre conviennent, je crois, qu'il ne suffit pas d'un décret. Si le gouvernement prétend que c'est impossible à cause de la lenteur du processus parlementaire, au lieu de s'en tenir là, il faut réformer le Parlement.

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) m'a appris que VIA Rail avait été créée au moyen d'un crédit de un dollar dans le budget supplémentaire des dépenses. Dans quelle mesure le Parlement peut-il examiner de telles propositions? Ce que je veux dire, c'est que même si nous faisons en sorte que le Parlement approuve la constitution d'une société, comme dans le cas de Petro-Canada, par exemple, il n'en

demeurera pas moins difficile d'exiger des comptes d'une telle société.

Pendant le débat sur le bill C-101, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a prononcé un discours mûrement réfléchi sur le rôle des sociétés de la Couronne. Il a signalé que, même si nous appuyions le principe de Petro-Canada et même si nous ne voulions pas remettre cette société entre les mains du secteur privé, nous nous posons certaines questions quant à l'étendue de l'exploitation qu'elle veut faire dans la Grand Nord, à son rôle relativement aux groupes écologistes et autochtones ou à son conseil d'administration. Il ne faut pas manquer à la charité lorsqu'on parle de ce conseil d'administration, mais il comprend plusieurs libéraux et constitue un bon exemple de favoritisme politique. Même après avoir donné notre approbation pour créer cette société de la Couronne, nous ne pouvons pas vraiment en exiger des comptes. C'est de cela que je veux parler aujourd'hui.

Il y a deux autres questions qui touchent les sociétés de la Couronne. Il y a d'abord le rapport entre les sociétés d'État et les sociétés du secteur privé et deuxièmement le transfert des sociétés de la Couronne au secteur privé. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe n'a pas comme moi le privilège d'être originaire de la Colombie-Britannique. Il n'a pas assisté, et ce n'est pas un privilège, à la destruction d'un grand nombre de sociétés de la Couronne par l'entremise de la British Columbia Resource Investment Corporation ou à leur transfert au secteur privé. Cela a été catastrophique en Colombie-Britannique. Si le député a une autre occasion de faire partie du gouvernement et veut toujours rendre les sociétés de la Couronne au secteur privé, je lui conseillerais d'examiner à quel point la BCRIC a échoué. Nous parlerons de tout cela une autre fois.

Pour l'instant, je voudrais me pencher sur l'amendement parce que je pense qu'il pourrait résoudre certains problèmes. Je signale dans l'amendement que les sociétés de la Couronne ont le devoir d'appliquer la politique de l'État et d'être comptables de leurs dépenses. Mon amendement indique que les activités des sociétés de la Couronne devraient être examinées par le comité permanent approprié. Pour bien faire, il devrait y avoir un comité spécial des sociétés de la Couronne. Si je ne m'abuse, quand il était chef de notre parti en Saskatchewan, Tommy Douglas avait établi un tel comité. Je crois qu'en Grande-Bretagne il existe un comité spécial de la Chambre des communes qui s'occupe de cas de ce genre. Je crois qu'en Saskatchewan, c'est le comité des règlements statutaires qui s'occupe des sociétés de la Couronne.

● (1550)

Comme je n'ai pas eu l'honneur de faire partie du comité permanent des comptes publics, bien des aspects ne me sont pas familiers. De toute façon, si mon interprétation n'est pas bonne, je suis certain que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe me corrigera. Sauf erreur, le comité a recommandé de réexaminer en permanence l'utilité des sociétés de la Couronne. J'ai appris par exemple qu'il avait proposé de désigner le vérificateur général comme vérificateur ou covérificateur d'une société d'État, avec plein pouvoir de mener une vérification complète. Je crois qu'il en sera ainsi pour la Société des postes pour une période de deux ans, mais quand le vérificateur a voulu faire revoir son mandat, le premier ministre (M. Trudeau) a refusé. De sorte qu'il n'a à peu près pas de pouvoir.